

*Honorables Messieurs du Sénat,
Messieurs de la Chambre des Communes :*

C'est avec confiance que j'ai recours à vos avis et, avec beaucoup de satisfaction que je puis en la présente occasion, vous réunir, pour l'accomplissement de vos devoirs publics, à une époque de l'année qui est la plus à votre convenance.

Les circonstances dans lesquelles nous rencontrons sont favorables à beaucoup d'égards. Grâce à la Providence, l'abondance a couronné les travaux des champs, et la production des pêcheries a été plus qu'ordinaire. Dans plusieurs districts les opérations des industries existantes, se sont agrandies et de nouvelles entreprises sont entrées en activité, fournissant des avenues additionnelles au commerce et un accroissement d'emploi pour nos populations, tandis que de nouvelles sections du pays s'ouvrent chaque jour aux travaux du laboureur. Le commerce et la richesse de la Puissance sont en voie d'accroissement, et la juste administration des lois maintient, comme ci-devant, l'existence d'un sentiment général de sécurité.

J'ai suivi avec beaucoup d'anxiété le cours des événements, dans les Territoires du Nord-Ouest. De malheureux malentendus quant aux intentions dans lesquelles le *Canada* cherchait à acquérir le pays, ont conduit à des complications d'une nature grave. En vue de les faire disparaître j'ai cru qu'il était désirable d'épuiser tous les moyens de conciliation, avant de recourir à d'autres mesures, et les dernières nouvelles m'induisent à espérer que les alarmes non fondées, qu'entretenait une partie des habitants, ont fait place au désir de prêter l'oreille aux explications que je leur ai fait donner. Des efforts faits avec l'esprit qui n'a cessé d'animer mon gouvernement, ne peuvent guère manquer d'amener une solution équitable et pacifique de la difficulté existante, et d'assurer par là la prompte annexion des Territoires du Nord-Ouest au *Canada*, objet que désirent si vivement l'Empire et la Puissance.

Comme l'Acte pourvoyant au gouvernement temporaire des Territoires, après leur union avec le *Canada*, expire à la fin de la présente session, il sera soumis à votre considération une mesure pour pourvoir à leur gouvernement.

Les chartes de la plupart des Banques de la Puissance furent, pendant la dernière session, prolongées pour un temps limité pour donner, dans l'intervalle, aux questions de banque et de cours monétaire, le temps de recevoir la considération que leur importance demande. Il sera soumis à votre considération une mesure destinée à assurer la sécurité à la société, sans nuire aux opérations légitimes des Banques, et j'ai l'espoir qu'elle sera trouvée de nature à asseoir ces grands intérêts sur une base sûre et solide.

Les lois en force concernant la Franchise Electorale, et réglant les élections parlementaires dans les diverses Provinces de la Puissance, varient beaucoup dans leurs opérations, et il importe qu'il soit pourvu d'une manière uniforme à la fixation de la Franchise et à la réglementation des Elections de la Chambre des Communes. Une mesure sur le sujet sera soumise à votre considération.

Par un Acte du Parlement Impérial, passé en l'année mil huit cent soixante-neuf, pour amender la loi concernant le commerce côtier et la marine marchande dans les Possessions Britanniques, il est accordé deux ans aux Législatures des diverses colonies de l'Empire pour voir à la réglementation de leur commerce côtier. En l'absence de législation sur le sujet, pendant la période fixée, les dispositions de l'Acte Impérial seront en force. L'étendue et la valeur de notre commerce intérieur rendent désirable la passation d'une loi à ce sujet, et une mesure s'y rapportant sera soumise à votre considération.

La création d'une Cour d'appel, sous l'autorité à vous conférée par l'Acte d'Union, est un sujet qui mérite votre attention. Il vous sera soumis une mesure pour l'établissement d'une telle Cour, et pour lui conférer certaine juridiction de première instance.

L'année mil huit cent soixante-et-onze est celle fixée par la loi pour prendre le prochain recensement décennal. Il y a sur le sujet des lois différentes dans les diverses Provinces : il va être, en conséquence, nécessaire de passer un Acte général établissant un système uniforme et exact dans toute la Puissance. Il a déjà été pris des mesures pour obtenir la co-opération de *Terre-Neuve* et *l'Île du Prince Edouard*, et j'ai l'espoir qu'il